

Nos réf. - FG/ES n° 37/22

Objet : Mesures COVID suite à la fin de l'état d'urgence sanitaire

L'état d'urgence sanitaire en France a pris fin le 31 juillet 2022.

Depuis le 1^{er} août 2022, le passe sanitaire n'est plus exigé pour les usagers, patients, visiteurs et toutes autres personnes accédant à nos établissements.

Cependant, afin de garantir la sécurité de tous et notamment des plus fragiles, le port du masque reste obligatoire sur l'ensemble des structures du GHEMM (patients, visiteurs et personnels). La poursuite des gestes barrières restent également en vigueur (outre le port du masque, utilisation fréquente de SHA pour la désinfection des mains, distanciation physique, ...).

Par ailleurs, il est rappelé que tous les agents qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une 4^{ème} dose de vaccin Covid en se rapprochant du secrétariat du service de santé au travail.

Fait à Lunéville, le 2 août 2022

Le Directeur



François GASPARIANA